



Avenant au contrat de travail

Par **loic**, le **22/07/2009** à **18:31**

Bonjour,rrnrj'ai été embauché le 16 juillet 2006 en CDI puis suite au départ en retraite du directeur l'entreprise a été revendue le 1er avril 2008..rnLe racheteur de la société a modifié mes horaires et jours de travail et ce sans aucun avenant. Suite à cela j'ai notifié par oral à mon employeur que je n'acceptais pas mes nouvelles conditions de travail. Apès un dialogue plutôt musclé j'ai abandonné mon poste le 10 mai 2008. rnA ce jour je n'ai eu aucune fiche de paye et tous mes salaires ne m'ont pas été payés. Mon patron ne voulant pas me licencier je suis a ce jour dans l'impossibilité de m'inscrire au pole-emploi ni d'exercer un autre emploi.rnrnQuels sont mes droits?rnrnJe vous remercie d'avance.